

MAIRIE DE



BAYON

54290

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : /

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Aide à l'installation des nouveaux commerces Délibération n°2021 - 18

Date de convocation

12/03/2021

Date d'affichage

19/03/2021

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

19/03/2021

Considérant la volonté de la municipalité de :

- Favoriser l'implantation des activités commerciales et artisanales sur le territoire de la commune de Bayon ;
- Soutenir les projets commerciaux ou artisanaux ;
- Valoriser le patrimoine immobilier en évitant autant que possible la vacance des locaux commerciaux ;
- Offrir des services et produits diversifiés pour l'ensemble des habitants de la commune de Bayon ;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois locaux.

Monsieur Fabrice DELIEGE, adjoint au Maire, propose de mettre en place un règlement de l'aide financière à l'installation pour les commerçants et artisans en participant aux frais d'acquisition et d'installation d'une enseigne commerciale, c'est-à-dire de tout dispositif permettant d'identifier et d'individualiser le local commercial ou artisanal, qu'il soit installé en façade ou en vitrine.
La commune de Bayon participe à hauteur de 20% et dans la limite de 800€ TTC aux frais d'acquisition et d'installation du dispositif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité,

ADOpte

Le règlement de l'aide financière à l'installation pour les commerçants et artisans ci-annexé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

